

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kim Marleau

<https://www.cadre21.org/membres/df1dcad3501f764b6b366815>

Date d'obtention : 2024-02-15 18:22:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto est une procédure claire et précise, présentant les rôles des différents intervenants (école - service de police et BDCP) et permettant d'intervenir adéquatement, en respectant l'esprit des différents textes de loi et en agissant de manière bienveillante dans une approche éducative.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Moins de stress à savoir si nos interventions sont les bonnes. Cette approche bienveillance et éducative cadre avec notre mission d'instruire et de socialiser. Elle permet aussi d'agir pour assurer le bien-être de tous. Cette formation permet de travailler en complémentarité avec les différents partenaires impliqués dans les situations de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas faire d'enquête. Recueillir les informations nécessaires de manière neutre. Les informer adéquatement de leurs responsabilités et des implications.